



AJACCIO
CITÀ D'AJACCIU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ
DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ
DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC
DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU

**Mise en concurrence pour la création de deux aires de stationnement
pour les bus touristiques du 15 mars au 30 novembre 2024 sur la commune
d'Ajaccio.**

FORMULAIRE D'OFFRE

Joindre à ce formulaire :

- le règlement de consultation, paraphé à chaque page, et signé avec la mention « lu et approuvé », accompagné de l'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée ;
- le formulaire d'offre, complété, daté et signé ;
- un extrait KBis datée de moins de 3 mois ;
- copie de la CNI/passeport du représentant légal de l'entreprise ;
- attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'exercice des activités économiques visées par la présente consultation et valable pour la période;
- l'attestation de contrôle technique / bureau contrôle portant mention des caractéristiques techniques et de performances du matériel ;

La Ville d'Ajaccio se réserve le droit de demander la communication de tout état manquant, cité ci-dessus.

Date limite de réception des offres : Le 17 mai 2024 à 12h

CANDIDAT :
Nom, Prénom :
.....
Adresse :
.....
Ville :
.....
Agissant en qualité de représentant d'une société (nom de la société et adresse
du siège social)
.....
Téléphone :
.....
Adresse mail :
.....

Critère montant de la redevance :

1) Critère montant de la redevance : montant de la redevance annuelle réglée par le candidat est fixé à 9.10 € par m²/mois (112,50 m²) + % de la part variable supérieure ou égale à 3% du chiffre d'affaires.

(Décision municipale n°2023-147).

Ce critère sera examiné à concurrence de 50 % dans le cadre du jugement des offres.

Les propositions seront classées par ordre décroissant de prix.

Critère de prix du service :

Ce critère sera examiné à concurrence de 30 % dans le cadre du jugement des offres.

Il est composé de deux sous critères :

1er sous critère : capacité technique du candidat (fiabilité et niveau de performance du matériel utilisé...) et du suivi des procédures obligatoires de vérification et maintenance technique pour une valeur de 20%

2^{ème} sous critère : expérience antérieure du candidat, pour une valeur de 10%.

Critère de faisabilité technique et capacité du candidat:

3) Critère du prix du service : montant du prix public pratiqué unitaire.

Les propositions seront classées par ordre croissant de prix.

Ce critère sera examiné à concurrence de 20% dans le cadre du jugement des offres.

Les propositions du candidat feront l'objet d'états détaillés à joindre au formulaire d'offre.

Signature (et cachet) du candidat

